

## SÉANCE du 22 avril 2014

-----

L'an deux mille quatorze et le vingt-deux avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel ANGUIVIEL, Maire.

Présents : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Martine COSTANZO, Henri MASSERAN, Lucile DESIR, Christine CARRIO, Florence DAUDÉ, Jérôme BAGNOUL.

Excusés : Julien SERRET pouvoir à Jérôme BAGNOUL, Jean-Loup MATIFAT pouvoir à Lucile DESIR.

Le secrétaire de séance est Jérôme BAGNOUL.

\* \* \*

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 7 avril 2014. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour

#### **I- INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant ces indemnités. Il propose de conserver à l'identique les taux adoptés lors de la précédente mandature.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les indemnités suivantes avec effet à la prise de fonction des intéressés :

- Maire : 17 % de l'indice 1015 de la fonction publique
- Adjoint : 6,60 % de l'indice 1015 de la fonction publique.

#### **II- VOTE DU TAUX DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire propose de conserver inchangés, dans le contexte économique actuel, les taux des différentes taxes.

Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, de conserver les taux des 3 taxes :

Taxe d'habitation :	9,95 %
Taxe sur le foncier bâti :	16,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	44,30 %

#### **III- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus qu'il est nécessaire de présenter séparément le budget de la commune et le budget de l'assainissement ; les présentations sont cependant similaires. Ces budgets doivent être votés en équilibre.

### **Commune (M14)**

Après présentation des principes et grandes lignes d'un budget, la secrétaire Brigitte MAGNE procède à la présentation des principales lignes des sections de fonctionnement puis d'investissement (respectivement dépenses puis recettes), en notant les possibilités de procéder à des modifications ultérieures dans un budget supplémentaire ou par des décisions modificatives en cours d'année.

Ce budget primitif s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	392 655	392 655
INVESTISSEMENT	157 451	157 451

Après ajustements de différents articles (SIRP + 8.000 € et subventions aux associations portées à 100 €) et discussion générale, le conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif pour 2014.

### **Budget CCAS**

Le CCAS n'a aucune activité et son compte administratif se limite à la somme symbolique de 1 €. Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le budget primitif pour 2014.

### **Budget Assainissement (M40)**

Dans les dépenses de la section exploitation, la charge financière la plus lourde concerne le remboursement des intérêts d'emprunt (13.525 €) alors que les recettes principales sont les branchements prévisibles des constructions nouvelles (12.000 €) et l'acompte versé par la SAUR, gestionnaire des facturations (17.000 €).

Madame MAGNE présente ensuite le projet de budget primitif du service d'assainissement collectif qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	107 649	107 649
INVESTISSEMENT	110 475	110 475

Après discussion générale, le conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif pour 2014 tel qu'il est présenté.

## **IV- TRAVAUX TRAVERSEE DE LA ROUVIERE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en sécurité dans la traversée de La Rouvière, initié en 2013, qui a reçu une subvention dans le cadre des « amendes de police ».

Dans l'attente des réponses aux demandes de devis quant au coût des travaux de rectification de la voirie (construction du mur, pose de la grille) et de l'étude de la mise en sécurité (changements de circulation) et accord de principe par les services du Conseil Général, il est décidé de poursuivre l'étude de ce projet en commission. Les décisions définitives interviendront ensuite mais les travaux devront être réalisés rapidement car les crédits alloués sur ce chantier s'éteindront fin 2014.

***Christine CARRIO quitte la séance, une réunion de la CC Piémont Cévenol étant programmée à 20 h 00.***

## V- SIRP DU COUTACH : FERMETURE D'UNE CLASSE

Le texte de la délibération suivante est proposé par le Maire : « Le conseil municipal de LIOUC exprime sa réprobation et son opposition au projet de fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire 2014/2015 à l'école Jean Auzilhon de QUISSAC. L'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée scolaire ne donne pas le reflet de la réalité des chiffres quant au nombre d'enfants à scolariser dans un proche avenir sur le secteur de recrutement du SIRP du COUTACH »

Après discussion, le texte est adopté à l'unanimité des présents.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**BULLETINS MUNICIPAUX :** le Maire informe de la possibilité de faire imprimer dans un format plus agréable et gratuitement les prochains bulletins municipaux. La documentation est remise à la commission compétente.

**CEREMONIES :** le Maire rappelle que la commune de Liouc est associée à la commune de Quissac pour déposer une gerbe lors des cérémonies officielles. La commune de Quissac demande une participation pour la gerbe et l'apéritif offert ensuite à la population. Après discussion, le conseil est favorable à la participation de Liouc pour l'achat des gerbes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

*Signatures des Conseillers présents :*

Daniel ANGUIVIEL	
Serge BUCHOU	
Christophe PHILIP	
Martine COSTANZO	
Henri MASSERAN	
Julien SERRET	Excusé

Lucile DESIR	
Jean-Loup MATIFAT	Excusé
Christine CARRIO	
Florence DAUDE	
Jérôme BAGNOUL	